



# CLEVELAND

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

---

---

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU **RÈGLEMENT NUMÉRO 593** POUR  
DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, LES  
TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER  
**2023** ET POUR FIXER LES  
CONDITIONS DE PERCEPTION.

---

---

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC** EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, le RÈGLEMENT NUMÉRO 593 intitulé :**

RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE  
PERCEPTION.

Le Règlement numéro 593 : *Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et pour fixer les conditions de perception* est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Canton de Cleveland, ce 17 janvier 2023.

**Martin Lessard**

Directeur général/greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland